

L'humilité est
l'antichambre de
toutes les perfections.
Marcel AYMÉ.



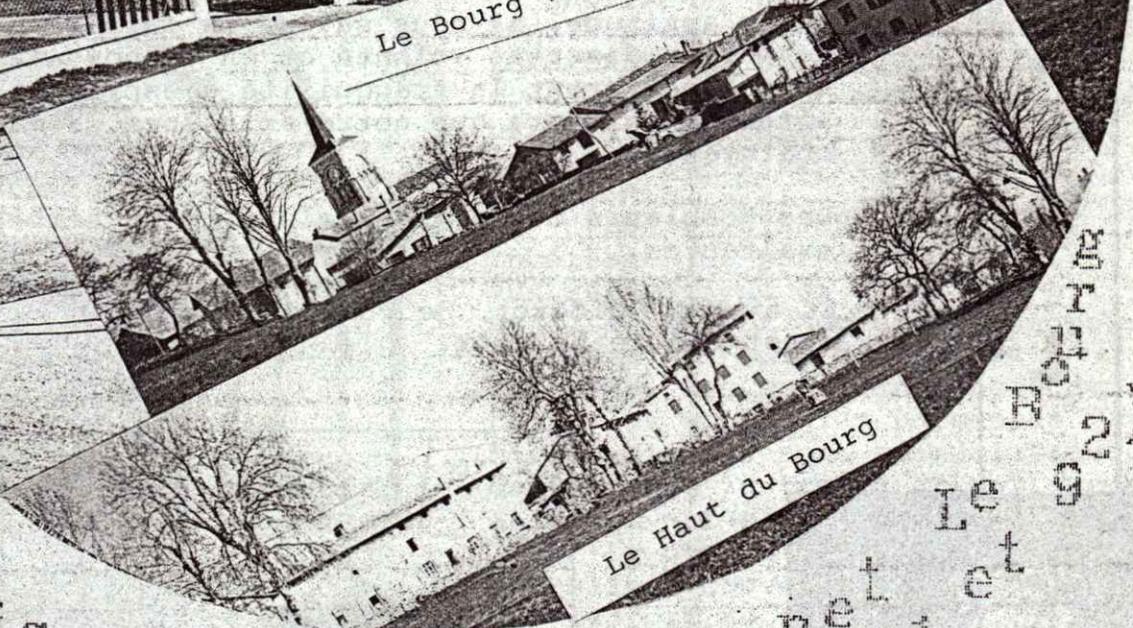
LE PETIT JOURNAL DU BOURG



Les HLM Saint Blaise et Le chalet de la famille REY



Le Bourg vu du Coin



Le Haut du Bourg

D
i
f
f
é
r
e
n
t
e
s
M
R.

(photos de St Bonnet
prises en 1991 et 1992)

B
o
u
r
g
L
e
B
o
u
r
g
e
t

NO 21 - Gratuit

Mai - Juin 1993

Siège social : Mairie

E

D

I

T

O

R

I

A

L

Il est des soirs où l'on n'en peut plus.

Nous avons de la rancœur et les larmes affluent. Je n'irais pas jusqu'au désespoir (je n'aime pas ce mot) mais pour certains peu s'en faut. Quant à la révolte, elle se trouve à fleur de peau.

Qui peut être la cause de ces faiblesses passagères ?

Un chagrin d'amour mal supporté ... une solitude que l'on n'accepte plus ... une angoisse d'un instant qui a pour effet de nous détraquer l'esprit, ne serait-ce qu'un faible moment. Peu importe. Ce vent de panique qui nous trouble momentanément fait partie des "couleurs de la vie". Tout un chacun a pu, dans son existence, perdre confiance et se laisser aller à broyer des idées noires. Il ne faut pas croire que celui (ou celle) qui est toujours souriant et dynamique n'est pas, lui aussi, emporté par la vague du découragement. La vie n'est pas toute rose pour les optimistes ni toute noire pour les pessimistes. Tant s'en faut. Nous sommes tous des hommes pris, un jour ou l'autre, par le doute.

Rien n'est gagné d'avance, pour personne. Il faut sans cesse lutter pour repartir du bon pied sur le chemin de la vie.

Cette aptitude que nous possédons tous, qui nous vient du plus profond de notre être, il nous faut la cultiver malgré tout et ne pas la laisser s'endormir dans notre for intérieur.

Cette aptitude, si nous savons la saisir, peut se transformer en discrète volonté et en enthousiasme calme qui nous apporteront la tranquillité d'esprit et cette saine sérénité qui fera que notre existence paraîtra plus chatoyante.

Les "couleurs de la vie", alors, nous sembleront plus exaltantes.

Et avec D. Diderot, je vous dirais "Il n'y a qu'un devoir, c'est d'être heureux.

JMR



- Je ne te croyais pas si petit...



LA GENDARMERIE NATIONALE

* LE CHIEN D'AVALANCHE *



Tout d'abord ! Qu'est-ce qu'une AVALANCHE ?

** UN GRAND FLEAU DES MONTAGNES **

La plupart des avalanches proviennent de phénomènes climatiques et de déclenchement volontaires (explosions assurées par des spécialistes). Malheureusement, la malveillance et l'inconscience des skieurs qui dévalent les montagnes, en "Hors pistes", sont à la source de nombreuses avalanches.

En France, ainsi que dans plusieurs pays d'EUROPE, des chiens dit "d'Avalanches", sont affectés dans les unités de secours et de police (C.R.S. - Gendarmerie de Montagnes, ...)

Parlons plus particulièrement des chiens d'avalanches en unités de Gendarmerie.

Ces animaux employés par la Gendarmerie sont des chiens de pistes, qui, en raison de leurs qualités particulières (robustesse, vivacité, endurance, ...), ont subi un dressage spécial pour la recherche des personnes ensevelies par des avalanches.

Une question est souvent posée :

*** - Pourquoi prend-on des Bergers Allemands pour être dressés comme chiens d'avalanches, alors qu'il existe des Montagnes des Pyrénées et des Saint Bernard ? ***

Cette demande a été faite à un vétérinaire d'une station de sport d'hiver des Alpes. Ce praticien a répondu, en outre :

*** - Les Bergers Allemands sont des chiens à poils courts, tandis que les deux autres canidés sont à poils longs. Les conditions climatiques pour les recherches ne sont pas toujours favorables (tempête de neige, grand vent froid, ...). Après plusieurs heures de recherches, il a été constaté que des glaçons se formaient dans le poil des Montagnes des Pyrénées ou des Saint Bernard. Ce qui ralenti considérablement leurs actions physiques et par conséquent, leurs chances de retrouver les personnes ensevelies. C'est pour cela, - il y a d'autres raisons - que le Berger Allemand a été jugé plus approprié aux recherches en milieu montagnard. ***

FORMATION DES CHIENS D'AVALANCHES :

Les chiens recrutés sont de sexe masculin et d'un âge variant, en principe, de douze à vingt-quatre mois. Ils sont achetés en France ou à l'intérieur de la C.E.E., par l'intermédiaire du 132^e Groupe Cynophile de l'Armée de Terre à SUIPPES (Marne). Ces chiens sont amenés au Centre de Formation des Maîtres de Chiens de la Gendarmerie de GRAMAT (Lot).

Ils suivent des examens de sélection (Morphologie, Sanitaire, Caractériel, ...). Ils font également l'objet, pendant trois semaines, de plusieurs traitements que nécessite leur état de santé (vermifugage, déparasitage, ...). Ils sont, à la suite, tatoué avec leur numéro de matricule Gendarmerie.

A l'issue de ces examens, une sélection (huit semaines) est faite suivant ses aptitudes, son comportement et ses réactions. Il sera classé dans une catégorie. Pour les catégories de chiens d'avalanches, ils doivent avoir de très bonne qualités olfactives, physiques et une très bonne robustesse.

Après cette sélection, le chien suit un déburrage d'orientation (huit semaines), un dressage d'entretien (durée variable) et enfin d'un dressage initial de spécialisation (treize semaines).

Chaque année, au mois de Janvier, suivant sa formation de base, l'équipe de recherche en avalanche effectue à MONTGENEVRE (Haute-Savoie) un stage de qualification d'une durée de vingt et un jours. Pendant ce stage, le chien apprend (méthode en quatre phases) à rechercher son maître, sous la conduite d'un aide, et d'une personne étrangère, sous la conduite de son propre maître.

Pendant les quinze jours qui restent, le chien, sous la conduite de son maître, suit une formation qui consiste à rechercher une victime dans une avalanche d'environ 80 mètres sur 60 mètres, à une profondeur pouvant aller jusqu'à 1,50 mètre, et avec un délai de 30 à 60 minutes. Les exercices sont progressivement compliqués pour aboutir à deux personnes et un objet ; dès ce moment, l'équipe devient opérationnelle.

MODALITE D'EMPLOI :

Le chien est amené à la base de la coulée d'avalanche par son maître, à l'exclusion de toute autre personne et commence, sur son ordre, une quête systématique et méthodique de la zone avalancheuse, préalablement délimitée.

Le chien indique par enfouissement de sa truffe dans la neige et par un grattage énergique et significatif de la surface neigeuse, l'emplacement où il a détecté l'odeur d'une personne ensevelie. Le maître commence aussitôt la fouille et, s'il y a insistance du chien, il fait appel à des aides. Dès la découverte de l'enseveli, le maître de chien continue la prospection avec son animal.

(A suivre ...)

CONDITIONS D'EFFICACITE :

Dans les missions particulières, pour la recherche en avalanche, il y a lieu de préciser que trois facteurs conditionnent les réussites des opérations :

* L'intervention de l'équipe implique que le maître et le chien soient suffisamment entraînés et familiarisés avec le service d'hiver en montagne et que le maître connaisse parfaitement les conditions et les moyens d'intervention ne matière de secours en avalanche.

* Les chances de survie étant directement fonction de la prolongation du temps d'ensevelissement, la rapidité d'intervention doit être considérée, plus encore qu'à la piste, comme un facteur primordial.

* Le chien ne pouvant localiser l'enseveli que par ses seules émanations corporelles, il y a lieu de tenir compte que celles-ci traversent la couche neigeuse et parviennent à la surface, selon :

- La durée de l'ensevelissement et l'épaisseur de la couche de neige,
- La nature de la neige (poudreuse, mouillée, en bloc),
- La température de l'air ambiant et le degré d'humidité de la neige.

Les maîtres de chiens et leurs compagnons sont continuellement à la disposition des personnes victimes

d'avalanches, mais cela n'implique pas qu'ils doivent prévenir les risques encourus par des "Inconscients", avides d'émotions fortes et d'auteurs d'une grande partie des avalanches.

Si, lors de vos vacances, vous constatez des phénomènes identiques, faites appel à des spécialistes. Ils seront les premiers à vous aider dans les recherches et permettront une découverte rapide et efficace.

L'emploi de chiens en Gendarmerie ne se cantonne pas seulement aux Chiens d'Avalanches. D'autres spécialités sont offertes (piste et défense - garde et patrouille - stupéfiants pour les Labradors).

À mes cynophiles, sachez que des journées "Portes ouvertes" sont organisées annuellement pendant la période du 2^e Jeudi du mois de Juin au 2^e Jeudi du mois de Septembre inclus (chaque Jeudi après-midi) au Centre de Formation des Maîtres de Chiens de la Gendarmerie à GRAMAT (Lot). Ces démonstrations contribuent au rayonnement du Centre et permettent de mieux faire connaître aux populations, les moyens mis à leur disposition et les conditions de leur emploi.

* Brigade de SAINT GERMAIN L'HERM *

Fête des MÈRES

Cette année, la fête des Mères tombera le dimanche 06 Juin 1993. S'il est une fête à ne pas oublier, c'est bien celle-là. Pour vous aider dans cette démarche, votre association ADMR mettra en vente, à partir du samedi 05, des fleurs en pot ainsi que des fleurs coupées. Madame Sylviane FENEYROLS en sera dépositaire pour la commune de Saint Bonnet Le Bourg. N'attendez pas le dernier jour pour lui passer votre commande. Sachez également que l'association ADMR vous en sera très reconnaissante et que l'achat d'une simple fleur fera non seulement plaisir à votre Maman mais aidera votre association (composée de bénévoles) à poursuivre son oeuvre efficacement.

Madame Simone SIMONNET de Dijustes a rejoint son domicile le samedi 13 Mars 1993 après 33 jours d'hospitalisation. Le PJDB lui souhaite un prompt rétablissement.

Nous souhaitons la bienvenue à Monsieur et Madame Gilles PAVSEK ainsi qu'à leurs trois enfants. Cette nouvelle famille a emménagé dans le pavillon n° 1 des HLM Saint Blaise le 07 Mars 1993.

Résultat de la dernière analyse d'eau

LABORATOIRE DE CONTROLE DES EAUX LABORATOIRE REGIONAL AGREE

ORIGINE : Cne de ST BONNET LE BOURG - Vge LA COTE
LIEU DE PRELEVEMENT : M. ROULLARD J.M. CUISINE
DATE DE PRELEVEMENT : déposé par la DDASS
RECEPTION AU LABORATOIRE: 18.03.93

2522

375

ANALYSE OFFICIELLE TYPE C2

CONCLUSIONS

Eau extrêmement peu minéralisée, de pH acide.

ANALYSE BACTERIOLOGIQUE

CONCLUSIONS

Bacteriologie: Echantillon satisfaisant au moment du prélèvement.

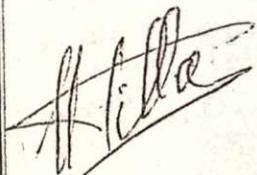
Voir
Photos
au dos.

Le 14 juin mil neuf cent quatre-vingt trois

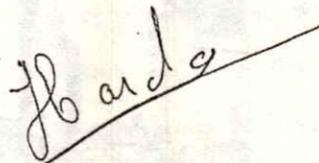
Monsieur Maurice Pillat étant maire de Saint-Bonnet-le-Bourg et Monsieur l'Abbé Gérard Wachemier curé de la paroisse,

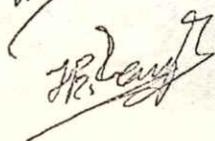
un coq a été placé au-dessus de la croix du clocher par Monsieur Bellion qui a refait la couverture du clocher et de l'église avec ses collaborateurs, Messieurs Gilles Harlou et Jean-Rémy Temple

en souvenir de cette cérémonie, ils ont signé ici :





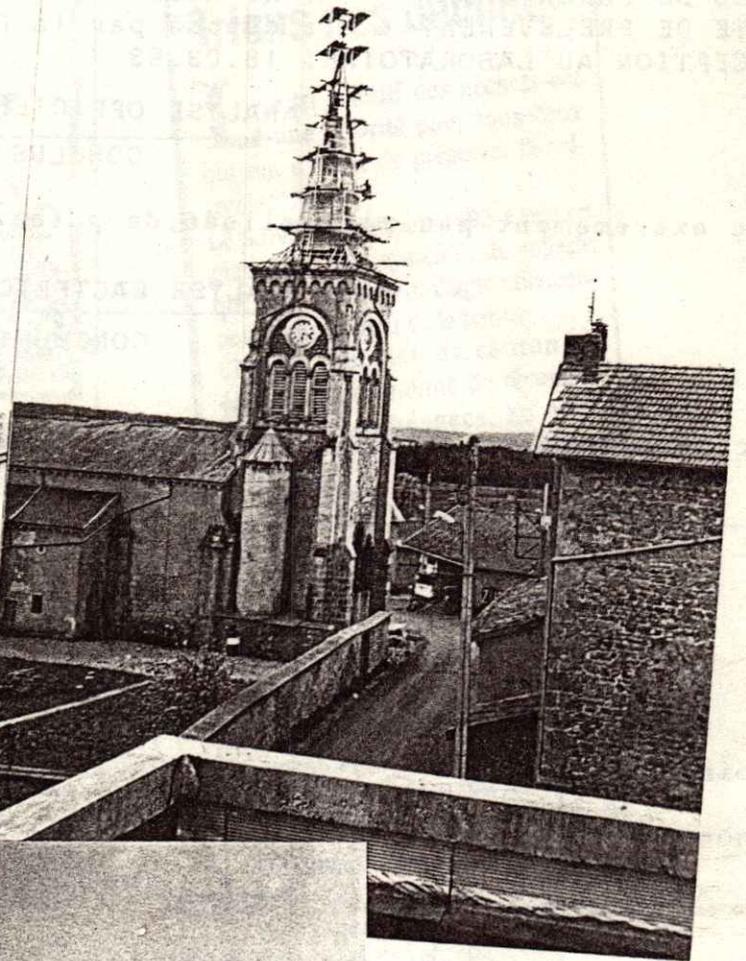




SOUVENEZ-VOUS ... DIX ANS DEJA !!!



1983 - Le clocher
(Vu de l'avant)



en
cours de réfection
(Vu de l'arrière)

Le clocher après



sa réfection.

L'Art de conserver les papiers

Les papiers de l'argent :

Valeurs mobilières :

La garde et la conservation des titres ne posent plus à leurs propriétaires les problèmes matériels qu'ils connaissaient autrefois, depuis la dématérialisation des titres de valeurs mobilières entrée en vigueur le 03 Novembre 1984.

Les titres nominatifs donnent toujours lieu à établissement d'un certificat qui constate l'inscription de leur propriétaire dans les livres de la société, en qualité d'actionnaire ou d'obligataire avec indication de la qualité détenue. Des duplicatas du certificat sont délivrés en cas de perte ou de vol. Une vente frauduleuse des titres est difficile, en raison de la possibilité de faire opposition et aussi par suite des formalités qui accompagnent la vente (signature d'un bordereau de transfert et certification de l'identité du signataire).

Quant aux titres autrefois au porteur, ils ne donnent plus lieu qu'à l'inscription dans des comptes titres, achats et ventes se traduisant par de simples écritures de virement. Il n'y a dès lors plus de risques de perte, vol, ni oubli, notamment en ce qui concerne la perception des dividendes qui sont automatiquement crédités en compte.

Les seules preuves de la propriété des titres sont les avis d'achat et de vente émanant de la banque ou de l'agent de change ainsi que le relevé du compte-titres chez ces organismes. Il y a donc lieu de conserver ces documents aussi longtemps que vous restez propriétaire des valeurs correspondantes, encore qu'il soit facile d'en obtenir une photocopie en cas de besoin.

Les coupons, intérêts et dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans à compter de leur mise en paiement sont prescrites (art. 2277 du code civil). Mais compte tenu de l'inscription en compte de tous les titres, cette prescription n'aura plus guère l'occasion de jouer.

Quant aux comptes-titres laissés à l'abandon pendant 10 ans, ils suivent le même sort que les dépôts en banque de sommes d'argent.

Contrats de prêt :

- 1) Prêt à la consommation : Pour un prêt à la consommation obtenu auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit, les litiges doivent être portés devant le tribunal d'instance dans le délai de 2 ans qui suit la naissance de l'événement.
Conservez deux ans, au delà de la dernière échéance de remboursement, l'offre de prêt, la notice comportant les conditions générales et les justifications de paiement pendant la durée du prêt.
- 2) Prêt obtenu pour financer une activité professionnelle ou commerciale : Conservez 10 ans, au delà de la dernière échéance, les mêmes éléments que ci-dessus, en raison de la prescription en matière commerciale.
- 3) Prêt obtenu pour financer un achat immobilier ou des travaux immobiliers : Conservez 10 ans, au delà de la dernière échéance, les mêmes éléments que dans le prêt à la consommation, en raison de la prescription en matière commerciale.
- 4) Prêt entre particuliers : Conservez pendant 30 ans la reconnaissance de dette ou le contrat qui matérialise le prêt.

A suivre ...

André GATEAU

PETITE MODESTE.

Un docteur demande à une jeune cliente :
— C'est bien vous, mademoiselle, qui avez une sœur si jolie ?
— Non, docteur, vous devez me confondre avec ma sœur.

RENTREE.

Jean-Marc vient de se réveiller et se plaint dans son lit.
— Où as-tu mal ? demande sa mère.
— Heu... à l'école.

PINCE SANS RIRE.

Une dame voit à la devanture d'une librairie « Les derniers jours de Pompéi ».
— J'adore les livres tristes, dit-elle au libraire. Mais au fait, de quoi meurt ce pauvre Pompéi ?
— D'une éruption, répond le libraire.

Monsieur Charles NIGOND (Maliscot) qui avait quitté l'hôpital St Amable le 08 Mars 1993 pour être dirigé sur l'hôpital d'Issoire afin d'y suivre une rééducation bénéfique, a regagné son domicile le 07 Avril 1993. Nous lui souhaitons de se rétablir au plus vite.

Monsieur le curé Etienne VIAUD a été hospitalisé à Ambert le 12 Mars 1993. Il a regagné son domicile le 01 Avril après 20 jours d'hospitalisation. Nous espérons pour lui une meilleure santé.

Etat civil

Naissances



- le 15 Avril 1993 à Ambert d' Audrey, fille de Monsieur et Madame Jacky FAYE. Félicitations aux parents et longue vie à Audrey.

Dernière minute
Monsieur Pierre COUVERT (La Bardelle) a rejoint son domicile le mercredi 14 Avril 1993. Nous lui souhaitons de se rétablir au plus vite.

HISTOIRE

Savez-vous ce que signifient les galons que portent les policemen Anglais ?

- Trois galons : c'est un policeman qui sait lire et écrire.
- Deux galons : c'est un policeman qui sait lire ou écrire.
- Et un galon : c'est un policeman qui connaît quelqu'un qui sait lire et écrire.

Mon journal "P.J.D.B." je le devore!..



Et toi ?

Si tu ne connais pas encore le Petit Journal du Bourg
Demande le
Je te prêterais le mien. Ca vaut le coup, tu sais.

Monsieur Christophe COURTINE a rejoint la base aérienne 942 de Lyon Mont Verdun où il a été incorporé et ce, à compter du 01 Avril 1993. Nous lui souhaitons un excellent service national au sein de l'Armée de l'Air.

Monsieur Gaston CHADUC a été admis à l'hôpital d'Issoire le 24 Mars 93. Il en est ressorti le 31 Mars. Nous espérons que sa santé ira en s'améliorant.



Je m'en souviendrai de ma permission de détente !

Christophe COURTINE, permission

Notre classe de Mer.

Le voyage a été long, car, depuis nos écoles jusqu'aux Sables d'Olonne, il y a environ 600 Km. Nous sommes donc partis le lundi 05 Avril, à 07 heures 30 et nous ne sommes arrivés à destination qu'à 17 heures 30. Le car de Monsieur SARRE est très grand; nous étions 52, chauffeur compris. A l'arrivée, les plus petits étaient fatigués mais, les grands, plus solides et même un peu excités, étaient surtout curieux de connaître les conditions matérielles de notre séjour.

Le soir même, on s'est installé dans de véritables petits appartements, comme dit Julie, à 4 ou 5 par appartement. Pour faire les lits, Aie ! Aie ! Aie ! que de difficulté, surtout pour les lits superposés ! affirme Marlène. Puis, nous sommes allés souper; le restaurant était très grand, il y avait deux autres groupes. Pendant tout notre séjour nous avons bien mangé, assez souvent du poisson. Certains ont aimé, d'autres un peu moins.

Après une nuit reposante pour certains, un peu trop mouvementée pour d'autres, nous voilà, le lendemain matin, sur la plage, à la recherche de coquillages. Que les algues, sur les rochers, étaient glissantes ! J'ai même failli tomber, avoue Jessica. Quant à l'après-midi, sous la conduite de notre animatrice, nous avons visité le port de pêche et maintenant, chalutiers, chalut, caseilleurs, palangriers, nasse, pélagique, casier, bouées, flotteurs, balises ... tous ces mots n'ont plus de secret pour nous. Il y a même, au fond du bassin du port, un chantier naval où l'on entretient les bateaux et où on en construit des neufs. Un gros chalutier moderne peut coûter jusqu'à un milliard de centimes.

Le mercredi 07 Avril, après un lever matinal, nous avons assisté, près du chantier naval, à la vente du poisson aux enchères, à la criée. On a vu des requins-taupes, des raies, des soles, des bars (un poisson très cher), des rougets-barbes, des lottes (que c'est laid !), des congres, des seiches, des poulpes, des crabes, des langoustines, des merlands, des cabillauds ... c'était bruyant, malodorant, mais intéressant; voilà l'avis de Vanessa.

L'après-midi du même jour, nous sommes allés sur une plage spéciale bordée de dunes; bosses sablonneuses parallèles à l'océan. Elles sont formées de sable, de sable de chez nous, paraît-il, eh ! oui ! de chez nous, en grande partie. Ce sable a été transporté par la Loire et ses affluents tel que l'Allier. Les courants marins font le reste. Ce sable est si fin que le vent l'emporte, on l'a fixé grâce à des plantes : chendent des sables, oyats ... ces dunes sont sérieusement protégées, on ne peut y marcher ni surtout y circuler en moto; c'est normal, juge Emilie USAI.

Le jeudi fut également bien occupé. Le matin, une visite de l'observatoire des oiseaux nous permit de faire connaissance, par longue vue, de variétés d'oiseaux de marais et notamment de l'avocette, oiseau typique des marais, de l'aigrette garzette, sorte de petit héron blanc, du tadorne, canard aux magnifiques couleurs ... Selon Renaud, c'était à la fois instructif et passionnant. L'après-midi fut employé à acheter les souvenirs pour notre famille. Heureusement que nous avions le conseil de nos maîtres, car le choix était difficile.

Pour le vendredi, un programme chargé était prévu. Le matin fut employé à visiter un parc ostréicole. Les ostréiculteurs, comme les agriculteurs chez nous, élèvent des animaux : les huîtres. Il faut 4 ans pour qu'une huître puisse être consommée. Les larves sont d'abord fixées sur des collecteurs puis au bout de 8 ou 9 mois, on les détache de

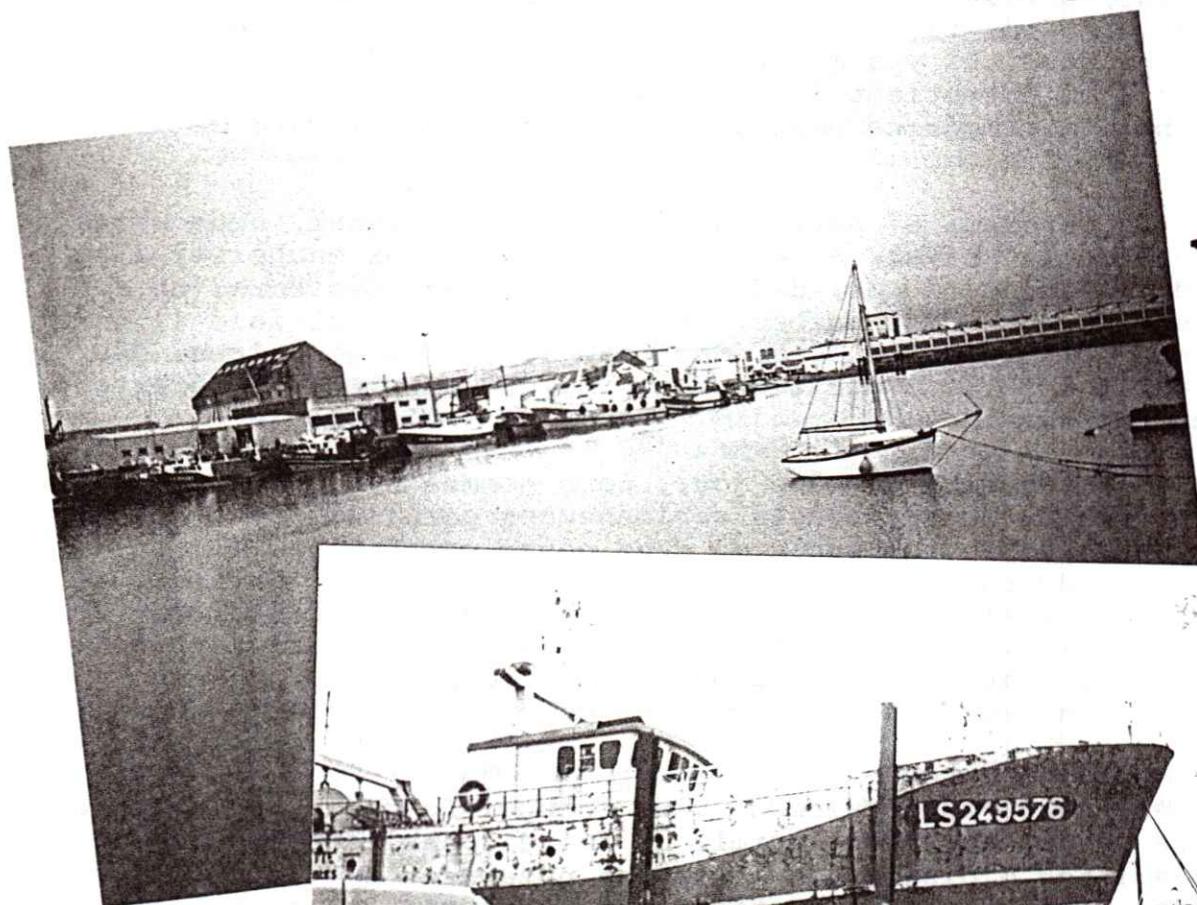
leurs collecteurs pour les placer dans de grosses poches plastiques perforées. Tous les deux mois, on secoue ces poches. A dix huit mois, on les place dans des parcs à engraissement ou elles vont rester jusqu'à la vente. Ce métier rapporte, nous confie Christelle, mais il est très pénible car il faut travailler presque toujours dans l'eau.

L'après-midi nous permit de comprendre comment on extrait le sel de l'eau de mer. Celle-ci, en effet, contient 35 grammes de sel par litre d'eau. Le travail du saunier ou du paludier consiste à faire évaporer l'eau grâce au soleil et au vent. Ce métier n'est que saisonnier, on ne le pratique que de Juin à Septembre. Les gabelous contrôlaient la production et la vente du sel, au temps des rois. L'impôt sur le sel ou gabelle était énorme; sur 100 F. de sel, 20 F. revenait au saunier et 80 F. au roi. Aussi la contrebande était-elle importante, a retenu angélique.

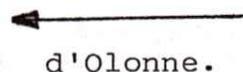
Samedi, jour du retour, nous étions tous très heureux de notre séjour mais tous aussi, très impatients de revoir nos parents. Pour la plupart, ce voyage du retour parut plus court; il ne se passa aucun incident.

C'était bien, déclare Emilie DEGEORGE; j'y retournerai bien volontiers pour une autre classe de mer, l'année prochaine.

Signé : les enfants (mais bien aidé par leur maître).



Port des
Sables



d'Olonne.



Chantier naval
des Sables
d'Olonne.



Vie Municipale à Saint Bonnet Le Bourg après la Révolution.

Grâce à Monsieur POUSSIER, nous avons pu dans les 2 premiers numéros du PJDB revivre quelques événements notables, en exploitant les délibérations des conseils municipaux (CM) de notre commune entre 1860 et 1941.

Monsieur POUSSIER avait alors retenu les problèmes concernant nos écoles (garçons, filles et même mixte au Boucheron) et ceux concernant le déplacement du cimetière, qui, selon la coutume ancestrale était contigu à l'église ainsi que ceux évoquant la reconstruction de la Mairie et la construction du nouveau clocher... etc.

Il nous a semblé intéressant d'exploiter ces délibérations durant la période de 1810 à 1860.

La révolution vient donc de se terminer et il semble bien que notre commune ait bénéficié de son isolement géographique et soit restée à l'écart des grandes tourmentes.

Ce ne fut pas le cas à Issoire, Ambert, Arlanc, ni même à Saint Bonnet Le Chastel et Saint Germain L'Herm... mais rien de comparable avec les guerres de religion, la ligue, la fronde, les épidémies, les famines qui perturbèrent tant, au XVIème et XVIIème, nos ancêtres.

Notons simplement que, pendant la révolution, Saint Bonnet Le Bourg n'a plus de "St" et porte le nom de Bonnet Le Bourg (on ne pouvait faire moins).

De plus l'étang de Marchaud (ou de la Faye) aménagé par les bénédictins de La Chaise Dieu fut vendu comme bien national le 17 Mars 1791 au prix de 7200 livres à 4 propriétaires de la commune. Mais en 1793, cet étang "causant brouillard et gelées" fut jugé pernicieux par les voisins (bien qu'il fit tourner un petit moulin). On décida alors de couper la digue et de le mettre à sec.

Après la révolution, nos ancêtres connurent différents régimes politiques (la Convention, le Directoire, le Consulat) marqués par des levées d'hommes pour défendre la nouvelle république. Nous sommes en 1810. Certes l'ancien régime est bien terminé. Napoléon I va s'attaquer, avec l'aide de tous les français, au relèvement interne du pays. Il le fera bien mais on sait où le conduira sa soif de pouvoir...

Revenons à notre Mairie :

1) Le 22 Janvier 1810, le conseil municipal de Saint Bonnet Le Bourg se réunit et c'est le Maire Jean LASSAIGNE qui présente le budget suivant :

- Loyer de la maison commune : 24 F.
- Loyer du presbytère : 60 F.
(curé de la paroisse : FRANCOLON)
- Traitement du secrétaire de Mairie : 40 F.
- Traitement du garde champêtre : 120 F.
- Salaire du tambour : 6 F.

Le garde champêtre coûte un peu cher mais "vu les délits qui se commettent chaque jour" on admet qu'il faut le maintenir. Précisons que le Franc est alors sensiblement égal à la Livre de l'ancien régime. Nous donnons ce budget pour pouvoir apprécier les sommes évoquées ci-après.

2) Problèmes concernant l'Eglise et le presbytère.

ler acte : Une vieille querelle divise encore plusieurs fabriciens (on dirait aujourd'hui membre du conseil municipal) et le conseil paroissial. Mais plusieurs de ces fabriciens sont aussi conseillers et les querelles internes s'apaisent vite.

L'état lamentable de l'église et du presbytère est constaté lors du CM du 12 Décembre 1811. Le commissaire délégué, maire de Saint Bonnet Le Chastel et le sieur FRANCOLON (curé de la paroisse) sont

là pour constater l'urgence de ces réparations que l'on peut estimer à 1200 Frs. Le presbytère et son jardin appartiennent en fait à Benoit VERNET propriétaire du lieu de "La Suchère" "cy présent membre du conseil municipal" et qui déclare l'avoir acheté au nommé Claude FOUILLOUX "cy présent" également et qui l'avait acheté comme bien national. Benoit VERNET avait acheté ce lieu dans le but qu'un jour la commune puisse l'offrir au desservant (curé) et le conseil municipal reconnaît qu'il n'y a "d'autre maison ni jardin qui conviennent mieux au desservant pour l'habitation et l'usage". L'achat est donc envisagé pour le prix proposé par Benoit VERNET 2072 Frs (son prix d'achat) plus 200 Frs de réparations accomplies par lui.

Reste à savoir si "l'autorité suprême (c'est à dire le préfet) voudra bien l'agréer et l'y autoriser" et il ne faut pas oublier les 600 Frs de réparations supplémentaires estimées aujourd'hui nécessaires !...

Le commissaire repart dans sa commune convaincu mais pas du tout certain de pouvoir obtenir l'argent nécessaire.

2ème acte : L'année suivante, le CM aborde la question du clocher de l'église qui, on le sait, était situé au-dessus du choeur actuel de l'église et qui était en triste état.

Benoit VERNET et Pierre VERNET avaient avancés la somme de 500 Frs pour les réparations les plus urgentes. Le CM décide de verser 370 Frs à Benoit, 130 Frs à Pierre, à la St Martin prochaine.

Le 21 Mai 1815, Jean-Marie LASSAIGNE, notre Maire, "devant le poids des ans et l'attaque de la vue" estimant "ne plus pouvoir remplir absolument sa tâche" propose sa démission et son remplacement par Benoit LHERITIER. Accord lui est donné mais on en oublie le clocher. Et il n'en sera plus question jusqu'en 1840 ! Il est vrai que le logement du desservant est de plus en plus critique.

3ème acte : Le 04 Mai 1817, le CM accepte la proposition faite par le desservant : lui accorder un paiement annuel de 100 Frs, moyennant quoi il cherchera lui-même un logement... il est probable qu'il a dû rencontrer quelques problèmes car le 31 Décembre 1820 la question revient sur le tapis et le CM reconnaît qu'il est dans "l'intérêt de la commune qu'il soit fait acquisition d'un presbytère". Le seul logement qui semble convenir est celui du sieur Claude FOUILLOUX. Une nouvelle demande est faite auprès de "l'autorité supérieure pour avoir l'autorisation d'en faire l'acquisition". Deux experts sont désignés pour évaluer le prix du logement du sieur FOUILLOUX comprenant : maison, jardin, cour, écuries et autres espaces ... Le tout sera évalué à 2000 Frs.

4ème acte : Le 04 Octobre 1840, le CM reconnaît l'extrême urgence des réparations de l'église et du clocher. La commune n'a toujours pas les moyens nécessaires et le roi lui-même accorde un secours de 200 Frs. Le 18 Octobre, le CM reconnaît que c'était une erreur d'avoir porté au budget supplémentaire la somme de 500 Frs pour la réparation de l'écurie du presbytère "attendu que la Fabrique (conseil paroissial) perçoit quelques fonds et que par ce moyen elle peut combler cette dépense sans le secours de la commune". La dite somme de 500 Frs sera regardée comme "non apposée".

5ème acte : Le 30 Mai 1858, Pierre VERNET, Maire, expose que le presbytère a besoin encore de réparations : 50 Frs sont alloués. Deux ans après, on allouera une somme de 200 Frs pour remplacer quelques fenêtres vermoulues. Le CM demande au préfet que les "réparations soient faites en régie" afin qu'elles ne dépassent pas ses moyens.

En conclusion, il semble bien que l'état du presbytère fut une préoccupation constante durant cette lère moitié du XIXème siècle... On peut supposer que toutes les subventions demandées ne furent pas accordées.

Ce ne sera qu'en 1892 que l'Abbé RAILLÈRE, par acte notarié chez Maître DARY de Saint Bonnet Le Chastel, fera don à la Fabrique d'un logement décent pour notre desservant.

Ce n'est qu'en 1895 que le Conseil de la Fabrique aura les ressources suffisantes pour la construction d'un nouveau clocher (à la place de l'ancien presbytère). Le CM pourra enfin autoriser la démolition du vieux clocher de plus en plus branlant.

Le centre de Saint Bonnet Le Bourg n'aura la physionomie actuelle qu'on lui connaît qu'en 1898, après la translation des restes de l'ancien cimetière.

3) Le garde champêtre.

Il pose quelques petits problèmes. Le 25 Août 1812, il est précisé lors du CM qu'il "se négligeois" de faire les tournées journalières et qu'il ne remplit pas toutes les tâches qui lui sont confiées. Plusieurs "particuliers" se plaignent qu'il reçoit un traitement sans faire les démarches nécessaires même "sur des délits qui se commettent en sa présence".

a) on admet qu'on ne peut se passer de garde champêtre.

b) on autorise le Maire à "destituer le dit garde et à en instituer un autre" en "raison de ses bons sentiments et de sa bonne moralité".

En 1816, André CHEVALIER, propriétaire et sabotier habitant au lieu-dit "La Bardelle", est prié d'accepter son élection comme garde champêtre avec un traitement de 100 Frs; "il peut éventuellement se restreindre si M. le Préfet lui accorde moins"...

4) Problèmes des voies de communication.

Déjà avant la révolution, plusieurs rapports signalaient l'état déplorable des chemins...

Des ateliers de charité avaient été créés pour donner du travail à tous les "mendiants" alors très nombreux dans notre région.

La révolution avait ralenti cet élan, mais sous l'impulsion des préfets, sous-préfets et maires les travaux reprennent avec ardeur dès le début du 19ème siècle

Le 1er Mai 1825, le CM reconnaît l'urgence de reconstruire le pont de Saint Bonnet Le Chastel. Tous les contribuables de la commune seront imposés au "marc le franc" (mode de répartition ou de paiement fait à chacun, en proportion de sa "créance" ou de son intérêt dans une affaire). Des prestations en nature sont votées !

- 398 journées d'hommes,
- 280 journées de bestiaux.

Le prix du rachat des journées est fixé : 1 F 50 pour les hommes,
1 F pour les bestiaux,
(à régler chez le percepteur qui reçoit 2 Frs pour 100 Frs.)

Le 25 Décembre 1849, M. le Maire reconnaît que le pont en bois sur le ruisseau de La Grange qui traverse le chemin vicinal d'Ambert à Brioude est périodiquement "enlevé par les inondations". Le plus tôt possible, il faut reconstruire ce pont et une somme de 80 Frs est allouée dans ce but.

5) Les écoles.

L'école n'est pas encore reconnue laïque, obligatoire ... et gratuite. Mais elle n'est plus confiée, comme sous l'ancien régime, au desservant de l'église. Elle devient l'affaire des élus qui font avec les moyens du bord.

Au début du siècle, les locaux sont très pauvres, pas toujours chauffés, mal éclairés et le mobilier est réduit à sa plus simple expression.

Le 10 Mai 1850, le CM accueille l'arrivée d'un nouvel instituteur, CHADUC. Les élèves sont plus nombreux et on décide d'ajouter de nouvelles tables.

Le 27 Mai 1860, "considérant les services que rend à
.../...4

la commune la nommée GRIVEL Margueritte, institutrice instruisant les petites filles de Saint Bonnet Le Bourg et voulant en même temps l'encourager encore à mieux faire à l'avenir", le CM décide de lui verser une indemnité de logement de 30 Frs.

6) Au fil des ans : Le 21 Août 1821, Benoit LHERITIER, par lettre du sous-préfet de l'arrondissement d'Ambert, annonce que le juge de paix du canton de Saint Germain l'Herm est un nommé Barthélémy LAUMONERIE.

Le 01 Février 1826, chaque nouveau maire doit jurer fidélité au Roi ou à l'Empereur suivant les époques... Ce jour là, Benoit LHERITIER jure fidélité au Roi, à la charte constitutionnelle et aux lois du royaume.

Le 19 Août 1863, Pierre VERNET, réélu maire, sur décision du préfet prêtera serment en ces termes : "Je jure obéissance à la constitution et fidélité à l'Empereur Napoléon III".

Le 04 Décembre 1831, suite à une enquête démographique, nous apprenons que Saint Bonnet Le Bourg et ses hameaux comptent 996 habitants. En l'An V de la République (1796), il y avait environ 100 feux donc une population voisine de 750 habitants.

Le 27 Octobre 1842, il est signalé que Vital VERNET avait empiété sur un terrain communal appelé La Chaux (120 m. de long, 6 à 8 m. de large). La commune lui vendra ce terrain 3 ans plus tard pour la somme de 100 Frs plus 24 Frs pour frais d'expertise.

Le 12 Août 1855, dans toutes les communes de l'Empire, nous apprenons que les maires sont autorisés à prélever au profit de leurs communes une taxe sur les chiens "ne pouvant excéder 10 Frs et être inférieure à 1 F."

Le 11 Mai 1858, le maire fait valoir l'intérêt de la reconstruction de la Croix qui existait jadis sur la place publique et aujourd'hui "en ruine". Le CM "délibère murement" et décide d'allouer la somme de 200 Frs pour sa reconstruction.

En conclusion :

Nous n'avons pas relevé tous les événements évoqués dans les conseils municipaux.

Dans l'ensemble, nous avons pu noter un désir sincère de tous nos ancêtres de relancer le pays, de sauver le patrimoine et de créer des institutions nouvelles.

Il est classique d'entendre que les Auvergnats sont têtus et quelque peu avarés. C'est faux... Ils ne sont pas têtus mais tenaces et c'est une qualité. Ils ne sont pas avarés mais bien conscients de la valeur de l'argent : c'est une autre qualité.

Pierre VEDRINE.

Le SIVOM
communiqué :
**Collecte des objets
encombrants**

Les déchets encombrants (biens d'équipement ménager, matelas, bicyclettes...) sont également appelés "monstres" en raison de leur taille qui interdit la collecte par les circuits ordinaires. Pour vous permettre de vous débarrasser de ces objets, le S.I.V.O.M. met à disposition des communes des containers de 30 m³ deux fois par an. Certaines communes ont augmenté cette fréquence.

L'environnement,
**La collecte des
ordures ménagères**

La collecte des ordures ménagères s'effectue en porte à porte. Pour des raisons d'hygiène, les déchets doivent être emballés dans des sacs poubelles et non dans des sachets plastique quelconques. Vous pouvez acquérir des bacs roulants mais, là aussi, il est impératif d'emballer les déchets ménagers dans des sacs.

Tarifs

- bac 240 litres :
588 F HT 638,07 F TTC

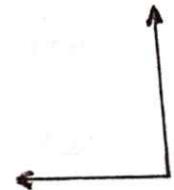
- bac 600 litres :
1 730 F HT 2 051,78 F TTC

Les bacs sont à retirer au S.I.V.O.M. d'Ambert. Aucune livraison n'est assurée.

En ce qui concerne notre commune, la benne pour objets encombrants sera en place, à La Croix de Lachaux, dans la semaine du 15 au 21 Juin 1993.

c'est l'affaire de chacun.

Plage des
Sables
d'Olonne.
(Rochers non
visibles par
marée moyenne)



La dune de
La Chaume.



Comme tous les ans, les sapeurs pompiers se sont retrouvés sur le terrain pour disputer le parcours sportif et les épreuves athlétiques (100 m., 1000 m., lancer de poids, saut en hauteur et grimpé de corde). Ces épreuves se sont déroulées à Olliergue le dimanche 18 Avril 1993. La section de Saint Bonnet Le Bourg était présente à ces rencontres et n'a pas démerité puisque nous relevons une troisième place en parcours sportif, catégorie super vétérans, pour Noël PILLAT et une seconde place pour André PILLAT au grimpé à la corde. Les deux nouvelles coupes ramenées au centre ne sont pas à dédaigner. Bravo à tous les participants.

LE BLEU D'Auvergne

SES CARACTERISTIQUES

Le Bleu d'Auvergne, au lait de vache, est un fromage à pâte persillée, non pressée et non cuite, recouvert d'une croûte naturelle fleurie. Il contient au minimum 50 % de matière grasse. Moulé en forme de cylindre plat, il est fabriqué en plusieurs dimensions : les grands formats ont environ 20 cm de diamètre et de 8 à 10 cm de hauteur, pour un poids de 2 à 3 Kg ; les petits formats d'environ 10,5 cm de diamètre, pèsent environ 350 g, 500 g ou 1 Kg. Petits et grands formats sont enveloppés de papier aluminium.

SON ORIGINE ET SON TERROIR

Le Bleu d'Auvergne a été créé au milieu du XIX^{ème} siècle, si fertile en grandes découvertes. Vers 1845, un paysan auvergnat eut l'idée d'ensemencer son caillé avec une moisissure bleue, qu'il avait vu se développer sur du pain de seigle, et de percer ensuite son fromage avec une aiguille pour que l'air pénétrant par ces trous permette à ces moisissures de se développer. Peu à peu d'autres auvergnats utilisèrent ce procédé. La nature des sols, le relief, l'altitude, le climat donnent au fromage toute sa personnalité.

Le territoire du Bleu d'Auvergne se situe sur le département du Cantal, Puy-de-Dôme, une partie des départements de la Haute-Loire, de l'Aveyron, de la Corrèze, du Lot, de la Lozère.

SA FABRICATION

Le Bleu d'Auvergne est fabriqué à partir de lait emprésuré. le caillé est mis en moule, après découpage et brassage. Le fromage est égoutté, retourné, salé puis piqué, les cheminées d'aération permettant au "Bleu" de se développer dans la masse. L'affinage s'effectue en caves humides, fraîches, aérées. Au bout de trois semaines, le pénicillium se développe et veine le fromage de Bleu.

UN GOUT PUISSANT ET CORSE

Le Bleu d'Auvergne s'affine en un temps minimum de 4 semaines. Il atteint alors sa pleine maturité. Des reflets bleu-vert colorent sa croûte naturelle brossée.

Sa pâte reste toujours ferme et onctueuse. Son odeur un peu forte est témoin de sa vitalité. Le Bleu d'Auvergne se reconnaît à sa légère saveur de noisette. Au palais, son goût est puissant et corsé.

Christophe COURTINE, après avoir été incorporé à la base aérienne de Lyon a été dirigé sur la base aérienne 726 de Nîmes où il suit actuellement un cours de "commando de l'Air". Il sera ensuite affecté dans une autre formation dont nous ignorons encore la destination.
(Si je peux me permettre, c'est un "bleu d'Auvergne, lui aussi).

R E C E T T E

Gâteau à l'orange.

Pour 8 personnes - Préparation 20 minutes - Cuisson 40 minutes.

Ingrédients : - 2 oranges
- 70 Gr. de beurre
- 200 Gr. de sucre semoule
- 3 jaunes d'oeufs
- 300 Gr. de farine
- 1 cuillerée à soupe de levure chimique.

Finition : - 50 Gr. de sucre semoule
- 50 Gr. de sucre glace.

Prélever le zeste des deux oranges (préalablement bien brossées), en détailler les 2/3 en tout petits dés pour parfumer le gâteau et le tiers restant en lanières pour le décor - Presser le jus des oranges et le réserver.

Dans un saladier, mélanger 60 Gr. de beurre en pommade et le sucre semoule avec une spatule en bois - ajouter les jaunes d'oeufs, le jus d'orange et les dés de zeste.

A part, mélanger la farine et la levure chimique puis incorporer ce mélange à la préparation précédente.

Verser la pâte ainsi obtenue dans un moule à manqué bien beurré de 26 cm de diamètre et cuire dans un four Th 5 (150°) pendant 40 minutes.

Dans une petite casserole, mettre 50 Gr. de sucre et 3 cl d'eau - porter à ébullition - ajouter les lanières de zeste et cuire sur feu doux jusqu'à ce qu'ils deviennent confits.

Lorsque le gâteau est cuit, le démouler et saupoudrer le dessus de sucre glace - Le décorer enfin avec les zestes d'oranges confits - Servir froid.

Bon appétit

André GATEAU.

HISTOIRE

C'est un Français qui va aux Etats-Unis pour la première fois. Il arrive à l'aéroport de Miami et il est très content ! Il trouve cela très beau et très grand ! Puis il va au bar de l'aéroport. C'est un très vaste bar avec un tabouret de bar très haut. Pour monter dessus, il lui faut presque une échelle. Alors le Français demande au barman :

- Je voudrais un coca, s'il vous plait.

Et on lui sert presque une lessiveuse de coca ! Carrément !

Alors, il dit : - Non, je veux juste un coca !

Le barman lui fait : - En Amérique, le coca, c'est ça !

Mais je vais jamais boire tout ça ! Il y en a au moins 3 litres.

Tout à coup, en buvant son coca, il voit entrer un type immense. Il se dit que ce n'est pas possible et que ce type est forcément un géant.

Mais le type fait : - Mais non, je ne suis pas géant, je suis Américain.

Le mec trouve ça formidable ! Il cherche les toilettes et il se trompe de porte; il pousse la porte marquée "Privé", et le voilà qui tombe dans une piscine !

Alors, il se met à hurler : TIREZ PAS LA CHASSE !!!!...

POINTS D'ACCUEIL RETRAITE



PUY DE DOME - 1993



Des techniciens-conseils sont à votre disposition, gratuitement, pour vous informer, vous conseiller sur vos futurs droits et vous aider à constituer votre dossier de retraite.

AMBERT

CPAM - 10, avenue Foch



Tous les JEUDIS

de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h

17

Réunion du Conseil Municipal
en date du 27 Mars 1993.

4 Taxes : Sans augmentation par rapport à 1992, le produit attendu pour l'exercice en cours est de 390604,00 F.

CCAS : Budget primitif arrêté en équilibre à 1075,00 F. en section de fonctionnement.

Budgets primitifs : arrêtés en équilibre de la manière suivante :

| | |
|-------------------------|---|
| <u>Assainissement</u> : | 28933 F. en fonctionnement. 21933 F. en investissement. |
| <u>Eau</u> : | 59000 F. en fonctionnement. 20261 F. en investissement. |
| <u>Commune</u> : | 1097873 F. en fonctionnement. 681244 F. en investissement. |



Prix de vente de l'eau :

Les élus fixent à 3,00 F./M3 le prix de vente de l'eau pour l'année en cours.

Redevance assainissement : Le Conseil Municipal fixe la redevance "assainissement" à 2,00 F./M3 pour l'exercice en cours.

Abonnement Compteur d'eau : Le Conseil Municipal arrête à 100 F. le montant de l'abonnement annuel relatif au compteur d'eau et à 1000 F. (mille francs) le prix forfaitaire pour réaliser un branchement sur le réseau de la commune.

Ces mesures financières sont prises en prévision de la future instruction budgétaire qui doit se réaliser au 1er Janvier 1995.



Deux nouveaux visages à la brigade de gendarmerie de Saint Germain L'Herm :

- En effet, en remplacement du gendarme COURADE Patrick qui nous a quitté pour la brigade de Romagnat, le gendarme Alain DENAT (32 ans) a rejoint St Germain le 16 Mars 1993. Il est originaire de Narbonne (Aude) et nous vient de l'escadron de Roanne.
- Et puis le 05 Avril 1993 l'élève gendarme STIEVENARD Frédéric (25 ans) nous a été affecté. Natif de Lille (Nord) il était précédemment à l'école de gendarmerie de Le Mans (Sarthe). Nous leur souhaitons un bon séjour dans notre région.



Alain DENAT



STIEVENARD
Frédéric

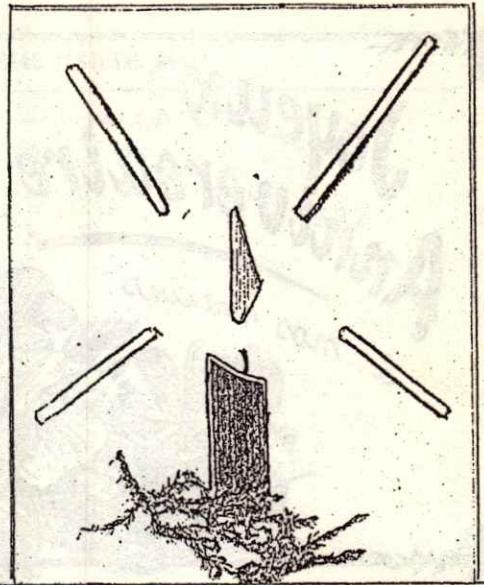
Bon vent, également, au gendarme COURADE Patrick dans sa nouvelle affectation de Romagnat.

Décès



- COMPTE Suzanne (93 ans) des Plaines le 02 Mars 1993 à l'hôpital d'Ambert.
- RAYMOND Alphonse (70 ans) le 08 Mars 1993 à Saint Etienne.
- TURQUAIS Esther (64 ans) de Féneyrolles le 11 Mars 1993 à l'hôpital d'Ambert.

Le PJDB exprime à ces trois familles, ses condoléances les plus attristées.



Bougie,

meilleur symbole de ma vie qui, brûlant, ne se consume pour les autres et qui ne désire qu'une chose du Créateur; que "se donner" ne soit pas en vain!

Qu'avant de m'endormir je puisse briller dans le noir pour les autres, comme d'ici.

Je me permets de vous faire part d'un des derniers "messages" (ci-dessus) que Madame TURQUAIS m'avait transmis. Il est plein de signification.

JMR

Mariages

- Madame Marie Jeanne LAMOTTE et Monsieur BRUHAT Alain ont été unis par les liens du mariage le samedi 20 Mars 1993 à JOB.
- Mademoiselle Marie Ange NIGOND et Monsieur Pierre PICHOT se sont mariés à Vergongheon le 08 Mars 1993.

Que tous nos voeux de bonheur et de santé accompagnent ces deux nouveaux ménages tout au long de leur vie.

Extrait du bulletin paroissial mensuel de Saint Bonnet Le Bourg du mois de Juin 1941 (52 ans déjà) :

JOIES ET DEUILS DANS LA FAMILLE PAROISSIALE

SAINT-BONNET-LE-BOURG — Voici, par ordre de mérite, les enfants de cette paroisse qui ont été admis à la Communion Solennelle :

Jean Lozackmur — Jean Dissard — Paul Thiolas — Jean Magaud.

Deux autres sont venus se joindre aux premiers pendant cette dernière année de Catéchisme ; ce sont : Michel Coquillart, Jacqueline Rollin.

Renouvelants : Jean Couvert.

Odile Nigond — Simone Fayt — Yvette Villesèche.

Ont reçu les honneurs de la Sépulture chrétienne :

Au Bourg. — Le 21 Mai : Eugène Faye, de la Bardelle, 70 ans.

Le 31 Mai : Marie Héritier, du Bourg, 70 ans.

Madame Odile ROULLARD (La Côte) a été hospitalisée à la clinique de la Châtaigneraie à Beaumont le 09 Mars 1993 pour y subir une intervention chirurgicale. Elle a regagné son domicile le 27 Mars 1993 après 19 jours d'hospitalisation.



- 89 ans le 04 Mai pour madame COURTINE Marie-Louise née CONVERT.
- 77 ans le 06 Juin pour madame SIMONNET Yvonne, Simone née BRUN
- 70 ans le 14 Mai pour madame NIGOND Denise, Marie née CHADUC.

DONS

De nombreux dons nous sont parvenus depuis la parution du PJDB n° 20, à savoir :

- 1 de 200 F. - 7 de 100 F.
- 3 de 50 F. - 1 de 30 F.
- 1 de 25 F.

Un grand merci aux généreux donateurs. Ces dons, qui se veulent toujours anonymes, sont parfois accompagnés d'un petit mot aimable à l'encontre du PJDB. En voici deux exemples :

*M. Roullard je vous
fais parvenir ce cheque
pour votre petit journal
je suis tres content
de le recevoir.
Bonne nuit*

*avec tous nos vœux pour que vive et
prospère le Petit Journal du Bourg
(bien entendu, ce don est anonyme)*

ENVIRONNEMENT

Trions nos déchets

Le tri sélectif des déchets est une priorité pour tous ceux qui ont à cœur de préserver l'environnement.

Le S.I.V.O.M. courant 1992 a mis en place plusieurs systèmes de collecte qui vous permettent d'agir utilement pour la protection de la nature.

Chaque chef lieu de canton est équipé d'une colonne de récupération d'huiles usagées. En effet, l'huile de vidange rejetée dans le milieu naturel nuit à l'oxygénation du sol et des eaux ; son brûlage entraîne le rejet dans l'air de substances nocives.

Quant aux piles, leurs composantes chimiques se diluent dans l'eau et peuvent s'accumuler dans les organismes vivants jusqu'à l'empoisonnement. Pour supprimer cette pollution, le S.I.V.O.M. a mis à la disposition de chaque commune, un container de collecte des piles.

Si le vieux papier ne présente pas de danger particulier, il représente 25 à 30 % de l'ensemble des ordures ménagères. Pour éviter d'engorger inutilement la décharge du Poyet, le S.I.V.O.M. d'Ambert met à la disposition de chaque chef lieu de canton un container à papier aux dates et emplacements suivants :

SAINT-GERMAIN L'HERM

Place de la Poste :

du 30 avril au 10 mai 1993

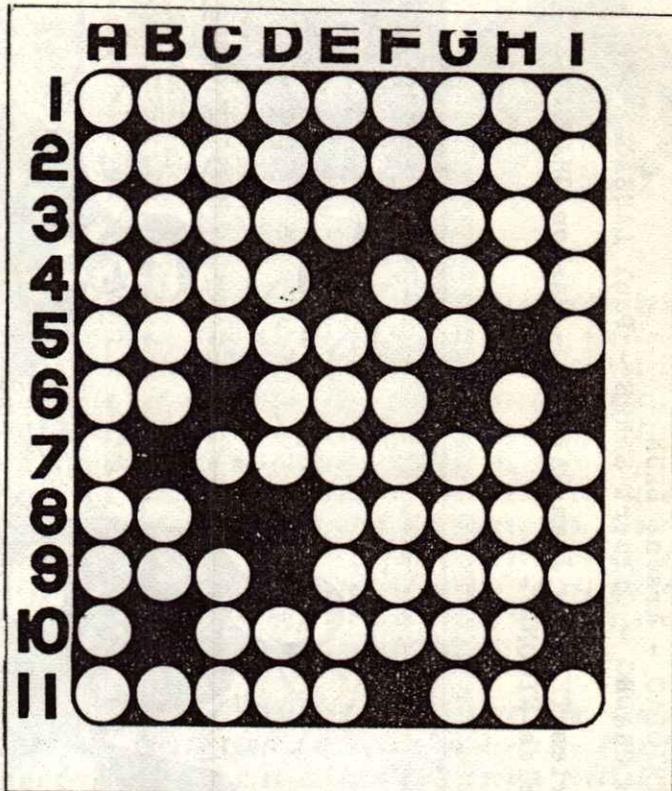
du 30 juillet au 9 août 1993

1. - Sorte de fromage.
2. - Concernent une certaine cellule.
3. - Mammifère de l'Inde - Réfuta mais vraiment d'une façon désordonnée.
4. - Jurassique inférieur - Commune du Nord.
5. - Toute.
6. - Démonstratif - Cri d'arène.
7. - Sans vie.
8. - Egouttoir - Arbrisseau du Midi.
9. - Ancien oui - Secondaire.
- 10.- Il en faut un peu pour vivre.
- 11.- Ressemblance - Fin de soirées.

Verticalement :

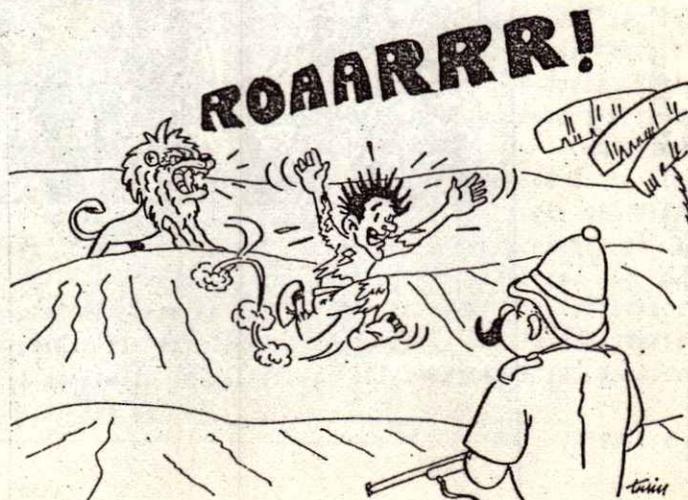
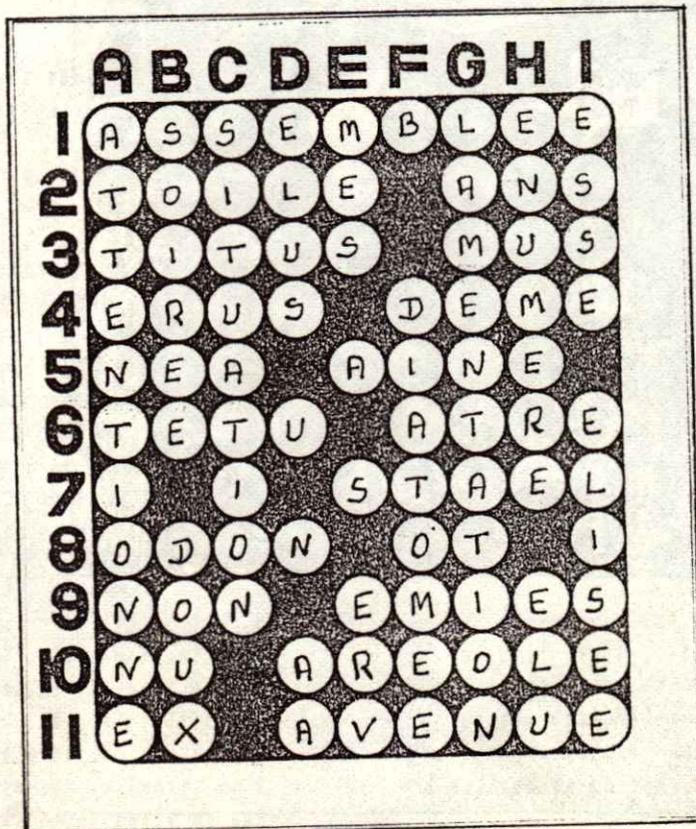
- A. - Réunions d'objets.
- B. - Céréale qui peut être folle - Mépris.
- C. - Maréchal de France - Fatigué.
- D. - Elle se marque par une apostrophe - Participe gai.
- E. - Maison de campagne - Entaille.
- F. - Symbole chimique - De la consistance du sable.
- G. - Instrument chirurgical - Odeur d'iris.
- H. - Ville des Etats-Unis où l'on divorce rapidement - Brisé (en parlant de la terre).
- I. - Empereurs - Attrapée.

Réponse aux Mots Croisés N° 20



Monsieur Pierre COUVERT du hameau de La Bardelle a été hospitalisé du 30 Janvier au 28 Février 93 au service chirurgie du CHU Clermont. Le 01 Mars, il a été dirigé sur le centre médical (réadaptation fonctionnelle convalescence) Clémentel d'Enval. Nous espérons le revoir au plus vite parmi nous.

Un nouveau volontaire est venu grossir les rangs du corps des sapeurs pompiers de la commune. Il s'agit de Monsieur PERRIN Bertrand.
Date d'effet : 01 Janvier 93.



— T'avais raison, Marcel, c'est pas un mirage !!!

De Gauche à Droite :

Haut : Alexandre CLAIR - Paul RODARIE - Henri THIOLAS - Arsène BRUN -
Milieu : Henri VIALLARD - Arthur ROCHER - Georges CHADUC - Gilbert SARRE - Paul LASSAGNE -
Mr GRENIER (Instituteur)
Bas : Joannes FRETIERE - Claude COUVERT - Charles TERRY - Jean RAYMOND - Gaston CHADUC -
Marius MARCHAUD - Charles NIGOND -



A Monseigneur l'évêque de CLERMONT.

Monseigneur,

Supplient humblement les habitants de la paroisse de Saint Bonnet Le Bourg,
Disant que c'est avec douleur qu'ils sont obligés de se pourvoir contre Monsieur Antoine Bernard VEYRIERES, leur Curé.
Les suppliants ont l'honneur de remonter à votre Grandeur que depuis que ledit VEYRIERES est pourvu de la Cure, c'est à dire depuis 1740, il est fréquemment arrivé qu'il a été le seul Marguillier de l'église. Tel est l'état actuel depuis 2 ans. Ledit Bernard a trouvé moyen de se rendre maître de la majeure partie des fonds de la Marguillerie depuis qu'il est en possession de la cure dont il s'agit. Il n'a point eu l'attention de les employer à leur destination, au moyen de quoi les réparations de l'église, du clocher et des bois du clocher ont été totalement négligées.

C'est à cette incurie que les suppliants sont redevables du mauvais état de leur église, du clocher et des bois de ce clocher. La tour menace une ruine prochaine.

Ledit VEYRIERES a poussé l'économie jusqu'à refuser des cordes pour faire sonner les cloches qui sont au nombre de 2. Il n'y en a qu'une que l'on puisse se servir. Les bois pourris et les ferrements usés qui soutiennent la seconde ne permettent pas qu'on lui donne le moindre mouvement.

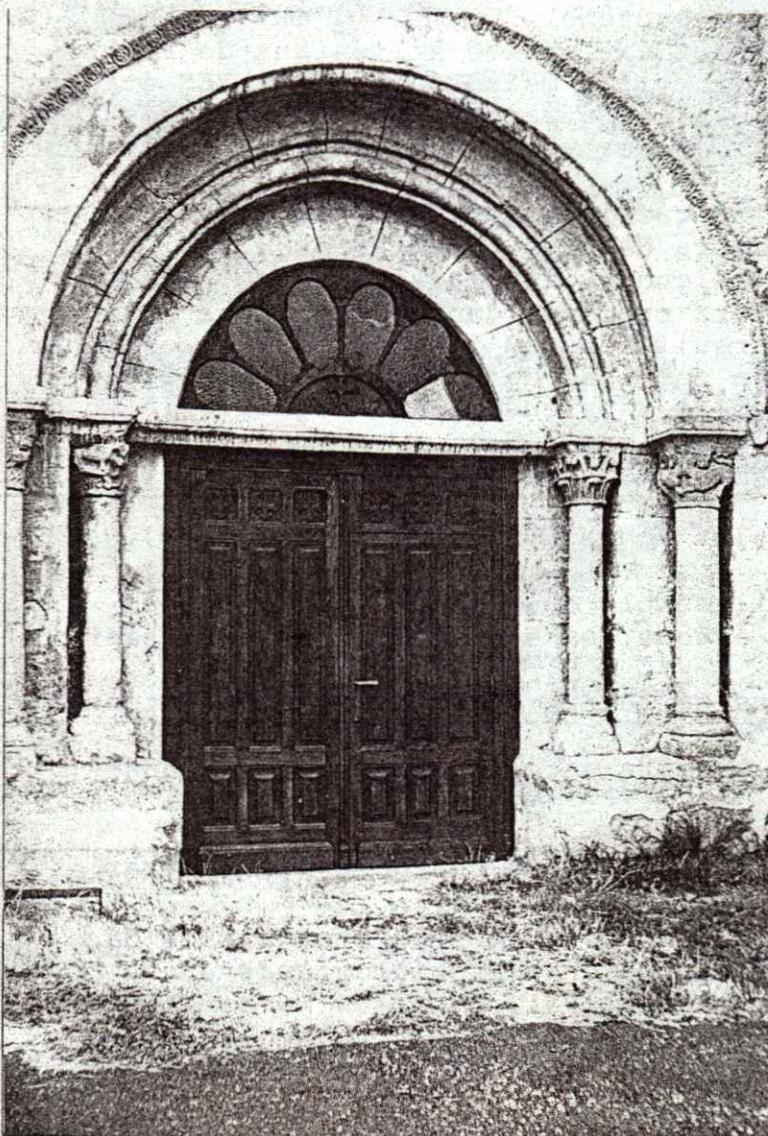
Ce n'est point assez pour ledit VEYRIERES de négliger son devoir dans cette partie. Mais la lampe qui est devant le Saint Sacrement, ce pour l'entretien de laquelle il y a un fond certain et suffisant, a aussi éprouvé depuis près d'un an l'oubli dudit VEYRIERES qui perçoit tous les fonds, et qui veut continuer de les percevoir moyennant une modique somme malgré l'opposition des suppliants.

Ledit VEYRIERES en plus intéressé que personne à veiller aux réparations de l'église, puisqu'il s'en sert journellement pour y placer les bois dont il fait commerce. Les suppliants ne sont point les seuls, les paroisses circomvoisines sont scandalisées de voir que le temple de notre Seigneur est ainsi prophanné.

La conduite dudit VEYRIERES est-elle à couvert des reproches par rapport au spirituel ?

C'est ici que l'on frémit de mettre au jour des faits qui ne sont que trop vrais.

Il y a environ sept ans que Benoît VERNET, l'un des suppliants, fit proposer audit VEYRIERES de baptiser un enfant dudit Vernet habitant de la paroisse de Saint Bonnet Le Bourg. Ce fut inutilement



Portail Sud de l'église
de Saint Bonnet Le Bourg.

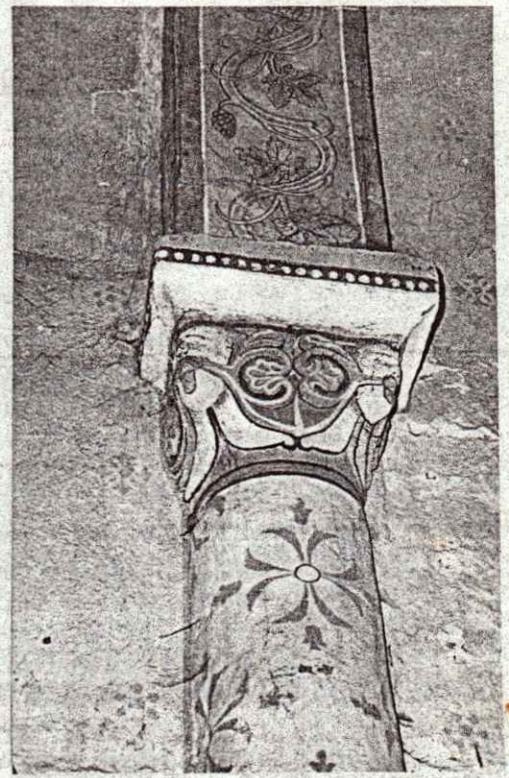
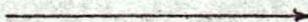


Bas-reliefs

Nef côté Sud



Nef côté Nord



que l'on représentat au pasteur que l'on craignait une mort prochaine pour cet enfant. Ledit VEYRIERES répondit qu'il fallait attendre, qu'il n'y avait rien d'urgent. L'on observe que ledit VEYRIERES n'avait alors aucunes occupations qui puissent occasionner du retard. L'enfant mourût sans recevoir le baptême.

Un semblable accident est arrivé à l'enfant de Pierre Communal depuis environ dix huit mois ; mais ledit VEYRIERES était occupé à boire, il ne voulût point se déranger. Quels reproches n'ont point à lui faire ces innocentes victimes ! Quels remords pour ledit VEYRIERES.

C'est votre justice que les suppliants implorent, Monseigneur, pour arrêter le cours de tous ces désordres.

Ce considéré, Monseigneur, il plaise à votre Grandeur, ordonner que ledit VEYRIERES fera procéder dans la huitaine à la nomination de tel nombre de marguilliers qu'il vous plaira, ordonner que ledit VEYRIERES, curé de la paroisse de Saint Bonnet Le Bourg leur rendra compte des fonds qu'il a perçus de la marguillerie et de la luminaire,

Et Votre Grandeur rendra justice.

Origine : Archives privées (Saint Bonnet Le Bourg) (vers 1750).

A la suite de cette plainte, il semble que le curé fût rappelé pendant quelques mois par son évêque, sa signature n'apparaissant plus au bas des actes.

A-t'il été en quelque monastère se faire, comme l'on dit maintenant "recycler" ?

Il revint dans sa paroisse et y resta encore de nombreuses années.

Marguillier : Membre du conseil de fabrique chargé d'administrer les biens d'une paroisse.

Document découvert par Michel MORIN de Fayet Ronaye et publié dans le bulletin annuel du groupe de recherches archéologiques et historiques du Livradois-Forez (Année 1991)

Le texte est d'origine mais les photos sont actuelles et ont été prises par JMR et Jean-Louis MAROTTE.